

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-06**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro CA28 0015-06 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO CA28 0015 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE DE MANIÈRE À MODIFIER DIFFÉRENTES DISPOSITIONS.**

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2024, le projet de règlement numéro CA28 0015-06, intitulé tel que ci-dessus ;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 7 octobre à 18 h 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) tel que décrit au tableau suivant :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description
1 et 2	Contenu obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exiger</b> un relevé de tous les arbres existants sur le terrain identifié par un arpenteur-géomètre;</li> <li>• <b>Exiger</b> qu'un plan d'implantation fait par l'arpenteur-géomètre doit être accompagné par les caractéristiques topographiques existants et projetée du terrain;</li> <li>• <b>Exiger</b> un plan d'aménagement des espaces extérieurs qui inclut les aires de stationnement et celles pour l'entreposage des matières résiduelles.</li> </ul>
3 et 4	Objectifs et critères d'évaluation du secteur <i>Bâtiment principal</i>	<p>Ajouter les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la conservation des arbres en cour avant afin de mettre en valeur l'ambiance paysagère de la rue;</li> <li>• Assurer une insertion optimale des constructions avec la topographie existante du terrain.</li> </ul> <p>Ajouter les critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aménagements extérieurs tiennent compte de la conservation des arbres matures en cour avant;</li> <li>• La topographie existante est préservée autant que possible en limitant les travaux de déblai et de remblai.</li> </ul>
5	Enseignes commerciales	Les enseignes commerciales hors secteur de valeur exceptionnelle ne sont plus visées aux critères d'évaluation sur le fait de <i>dégager une image et une ambiance villageoise et champêtre et rappeler un style artisanal privilégiant l'utilisation de lettres détachées, d'éléments en relief ou gravés et de bordures.</i>
6 et 7	Secteur de valeur exceptionnelle et bâtiments d'intérêt patrimonial	<p>Ajouter l'objectif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les aires de stationnement de manière à minimiser leurs impacts visuels.</li> </ul> <p>Ajouter les critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aires de stationnement sont dissimulées de manière à être peu visible de la voie publique par un écran végétal ou une localisation en cour latérale ou arrière;</li> <li>• Les espaces minéralisés sont réduits au profit d'espaces végétalisés.</li> </ul>

5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

7. Que le projet de règlement numéro CA28 0015-06 peut être consulté aux endroits suivants :
- mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard;
  - point de services de Sainte-Geneviève, situé au 15795, boulevard Gouin Ouest, à Sainte-Geneviève

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce 27 septembre 2024.**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza